



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-290

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier

74-2021-11-23-00020 - Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-061 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-11-23-00020

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-061 portant
subdélégation de signature de la directrice du
secrétariat général commun départemental de la
Haute-Savoie en matière d'ordonnancement
secondaire



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le **23 NOV. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-061
portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-060 du 23 novembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-060 du 23 novembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, est donnée à Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT et de Mme Sylvia CHARPIN, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-060 du 23 novembre 2021 est donnée, dans la limite de 2 000 € (hors titre 2), à Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achats et finances.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT, de Mme Sylvia CHARPIN et de Mme Hélène BEUCLIER, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-060 du 23 novembre 2021 est donnée, dans la limite de 2 000 €, à M. Pierre LAURENT, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental, chef du service des systèmes d'information et de communication.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans Chorus formulaires les propositions d'engagements juridiques signées préalablement par les agents désignés dans les articles 1, 2 et 3 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus formulaires :

NOM Prénom	Fonction	Validation sur BOP
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire	Tous BOP
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances	Tous BOP
CARRIER Elisabeth	Chargée de mission immobilier	Tous BOP
COULEROT Frédéric	Chef du service logistique et immobilier	Tous BOP
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances	Tous BOP
DEPRES Catherine	Responsable exécution budgétaire bloc 1	Tous BOP
DUFFAUD Christine	Coordinatrice départementale des dépenses adjointe	Tous BOP
GOURDOL Damien	Responsable exécution budgétaire bloc 3	Tous BOP
MERMILLOD Catherine	Responsable exécution budgétaire bloc 2	Tous BOP
QUOEX Christelle	Gestionnaire budgétaire bloc 2	Tous BOP
STROHL Murielle	Gestionnaire action sociale	Tous BOP

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais occasionnés par les déplacements des personnels relevant du périmètre du secrétariat général commun départemental dans l'outil Chorus-DT, pour l'ensemble des BOP (fonction GV).

NOM Prénom	Fonction
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances
CAMINAZ Joël	Chargé commande publique, gestionnaire frais de déplacement
CHARPIN Sylvia	Directrice adjointe du SGC
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances
GOURDOL Damien	Responsable exécution budgétaire bloc 3
LIGNEE Valérie	Référente Chorus DT, gestionnaire frais de déplacement
MERMILLOD Catherine	Responsable exécution budgétaire bloc 2
QUOEX Christelle	Gestionnaire bloc 2

Article 6 : Subdélégation de signature aux personnes suivantes pour l'utilisation de la carte d'achat, dans la limite des plafonds définis ci-après :

NOM Prénom	Service	Fonction	Niveau carte achat	Plafond paiement
Thomas FAUCONNIER	Préfecture	Secrétaire général	1	2 000 €
Animya N'TCHANDY	Préfecture	Directrice de cabinet	1	800 €
Joanna PELLUET	Préfecture	Cheffe du bureau de la représentation et de la communication de l'État	1	800 €
Richard-Daniel BOISSON	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Sous-préfet	1	800 €
Anne-Gaëlle BAILLY	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Secrétaire générale	1	800 €
Bruno CHARLOT (jusqu'au 28/11/2021)	Sous-préfecture Bonneville	Sous-préfet	1	800 €
Rémy DARROUX (à compter du 29/11/2021)	Sous-préfecture Bonneville	Sous-préfet	1	800 €
Isabelle ANTHONIOZ	Sous-préfecture Bonneville	Secrétaire générale	1	800 €
Jean-Luc BLONDEL	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Sous-préfet	1	800 €
Frédérique LOISEAU	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Secrétaire générale	1	800 €
Patrick BRIQUET	SGCD	Agent logistique	1	800 €
Julien LANGLET	DDT	Directeur	1	800 €
Eric GUICHON,	DDT	Chef de l'unité territoriale	1	800 €

		de Thonon-les-Bains		
Eliane SOUDAN-ROSSERO	DDT	Chargée de communication	1	800 €
Chantal BAUDIN	DDPP	Directrice	1	800 €
Pierre MILLOT	DDPP	Assistant service SSA	1	800 €
Chrystèle MARTINEZ	DDETS	Directrice	1	800 €
Marion BOUTELOUP-MASSOT	DDETS	Directrice adjointe	1	800 €

Article 7 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun
départemental,



Nathalie BRAT